



51^e CONGRÈS BORDEAUX

DU 22 AU 26
JUN 2026

FICHE FOCUS

FONCTIONS PUBLIQUES SERVICES PUBLICS

■ CE QUE DIT LA CFDT/QUEL POSITIONNEMENT À DATE

Loin des caricatures véhiculées par le fonctionnaire bashing, qui fragilisent le lien de confiance entre les citoyens et l'action publique et occultent l'engagement quotidien des agentes et agents, la CFDT affirme que l'action publique constitue une richesse au service de l'intérêt général.

SUR LES FONCTIONS PUBLIQUES

La CFDT porte des revendications pour les fonctions publiques afin d'améliorer les conditions de travail, la carrière et la rémunération des agentes et agents. Elle défend également l'amélioration de l'index Égalité professionnelle, l'effectivité du droit à la retraite progressive ainsi qu'une protection sociale renforcée. L'ensemble de ces sujets doit être traité dans le cadre d'un dialogue social de qualité prenant en compte les spécificités des trois versants.

SUR LES SERVICES PUBLICS

La CFDT défend des services publics accessibles et de qualité sur l'ensemble du territoire, et dénonce les politiques de restrictions budgétaires qui fragilisent leur capacité à répondre aux besoins de la population. Pour la CFDT, un investissement durable dans les services publics est une condition essentielle de la cohésion sociale, de l'égalité et de la solidarité entre les citoyens.

Sources

- [Les revendications de la CFDT pour répondre aux attentes des travailleurs et travailleuses](#), janvier 2025.

■ QUOI DE NEUF/QUE DIT-ON DANS LA RÉOLUTION DE BORDEAUX

Pour le Congrès de Bordeaux nous avons des revendications sur plusieurs axes.

SUR LES FONCTIONS PUBLIQUES

RÉMUNÉRATIONS

- L'augmentation des traitements pour toutes les catégories et toutes les fonctions publiques, ce qui passe par une revalorisation du point d'indice et ajouts de points d'indice (1.1.1.2.1.);
- Une négociation annuelle obligatoire sur les rémunérations (1.1.1.2.2.);
- Un rééquilibrage de la rémunération en faveur de la part indiciaire (1.1.1.2.3.);
- Une meilleure transparence sur les critères d'attribution des primes individuelles et les critères d'avancement (1.1.1.2.4.);
- L'ouverture d'une négociation sur les carrières et les grilles de rémunérations (1.1.1.2.5.);
- Une négociation sur les carrières et les rémunérations qui vise l'objectif d'égalité salariale entre agents et agent·es (1.1.1.1.5).

STATUT

- La CFDT rappelle son attachement à l'emploi titulaire et au statut général de la fonction publique (1.1.2.3.1.);
- Un meilleur cadre pour le recours aux agents contractuels, afin qu'il ne substitue pas à l'emploi statutaire (1.1.2.3.2.);
- La sécurisation des parcours professionnels des contractuels les (1.1.2.3.3.);
- Nous souhaitons être au côté des agents publics pour parler éthique et respect du statut. Nous nous opposons au remplacement systématique des hautes et hauts fonctionnaires ou cadres administratifs et administratives à chaque alternance politique (1.1.2.3.4.).

DIALOGUE SOCIAL ET ACTION SYNDICALE

- Les élu·es des comités sociaux des fonctions publiques doivent exiger de pouvoir évaluer les conséquences environnementales des projets de transformation sur lesquels ils sont consultés (1.3.4.5.);
- Mettre en place une négociation obligatoire d'un accord de transition écologique dans toutes les entreprises et administrations (1.3.4.2.);
- Nous revendiquons la mise en place de la négociation obligatoire dans les fonctions publiques tant au niveau local que national (1.4.2.3.2.);
- Nous appellerons à une négociation pour aboutir à un accord national interprofessionnel sur l'accueil et la formation des jeunes en milieu professionnel, décliné dans les trois versants de la fonction publique (2.1.6.3.11.);

- Garantir la protection et la légitimité des élus et de l'action syndicale dans les fonctions publiques, face aux conséquences que peuvent entraîner les résultats des élections politiques (1.4.2.3.3.).

DROITS POUR LES AGENTS ET AGENTES

- Négociation de formations adaptées, accessibles et respectueuses pour lutter contre l'illettrisme (1.2.1.10.);
- Réévaluation du taux de conversion de l'heure en euros pour le CPF (1.3.1.7.);
- Un accès universel aux formations IA et outils numériques pour les agents (1.3.5.6.);
- Mettre en place de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique hospitalière, seule fonction publique à ne pas encore en disposer (2.3.1.6.1.);
- Renforcement des équipes pluridisciplinaires de la médecine de prévention et une meilleure articulation avec la médecine de ville (1.2.2.1.5.);
- Continuer de défendre le fait que la reconnaissance de la pénibilité est un enjeu majeur pour les agents publics (1.2.2.4.1.);
- Création d'une absence autorisée dans la fonction publique en cas d'incidents météorologiques (1.3.4.9.);
- Exiger le respect de l'obligation de financement de l'action sociale (1.4.1.3.2.);
- Création d'un congé de proche-aidant (1.2.3.3.4.).

QVCT

- Nous revendiquons la tenue d'une négociation sur la qualité de vie et les conditions de travail dans les fonctions publiques (1.2.3.5.1.);
- Assurer le respect du droit à la déconnexion dans tous les versants de la fonction publique (1.2.3.5.2.);
- Un accompagnement des cadres pour mettre fin à la verticalité du management (1.2.3.5.3.);
- Renforcer la qualité des accueils et les moyens disponibles pour prévenir des violences et protéger les agents et contractuels (1.2.3.5.4.).

LOGEMENT

- Création d'une structure du type Action logement pour les employeurs du secteur public (1.1.4.4.);
- Augmentation de l'indemnité de résidence pour les agents dont les rémunérations sont les plus basses, une meilleure adaptation de cette indemnité aux réalités du marché immobilier, et un accès facilité aux logements sociaux (1.1.4.5.);
- Les entreprises publiques doivent, par le biais de leurs filières immobilières, s'impliquer davantage dans l'amélioration des politiques de logement de leurs agents, notamment en mobilisant plus fortement leur foncier ou leurs droits de réservation (1.1.4.6.).



SERVICE PUBLIC

- Donner les moyens nécessaires à l'hôpital public pour assurer un accès aux soins et assurer de bonnes conditions d'exercice aux professionnels qui y travaillent (2.1.5.5.3.);
- Reconnaissance et valorisation des personnels de l'école (2.1.6.3.10.);
- Une fiscalité juste des entreprises pour contribuer au financement du service public (2.3.2.2.);
- Renforcer la lutte contre la fraude qui pénalise les services publics (2.3.2.3.);
- Allouer des moyens suffisants pour un service public de la justice efficace (2.3.2.4.);
- Les dispositifs garantissant le respect du droit dans la fonction publique doivent être renforcés et améliorés (2.3.2.4.);
- L'aménagement de l'espace public doit favoriser le vivre-ensemble et assurer à chacun un cadre de vie sûr et accueillant (2.3.2.5.);
- Les pouvoirs publics doivent œuvrer pour assurer le maintien, et au besoin, le retour des services publics de proximité (2.3.2.7.);
- Les collectivités territoriales, l'État, et plus généralement les entreprises publiques doivent donner l'exemple et impulser les transformations (2.3.2.8.);
- Défendre une stratégie d'investissement à long terme pour les services publics (2.3.2.9.);
- Opérer une décentralisation émancipatrice pour les territoires, avec des moyens nécessaires et la garantie de la promesse d'égalité républicaine (2.3.2.10.);
- Les collectivités territoriales doivent, dans le cadre du Service public de la petite enfance (SPPE), proposer des modes d'accueil accessibles et adaptés (1.2.3.3.8.);
- Création d'un service public de la justice des mineurs (2.1.5.3.4.);
- La branche maladie doit être autorisée à réguler les agissements des plateformes privées proposant des services de gestion des données de santé (2.3.1.4.3.).



LA RESSOURCE ESSENTIELLE SUR LE SUJET

Les ressources disponibles sur la thématique de l'action de la CFDT sur les fonctions publiques et les services publics sont disponibles sur [CFDT.fr](https://cfdt.fr), il s'agit :

- [Guide des droits de la Fonction publique.](#)
- Le site de la [CFDT Fonctions Publiques](#)